

Contrat de location d'un meublé de tourisme

Contrat entre

Le propriétaire

Monsieur et Madame : CARON Ann et Pascal
Adresse : 19 rue des primevères 14670 TROARN

Téléphone(s) : 06/62/45/45/98 ou 06/60/29/86/30

Email : pascalcaron14670@gmail.com

Le locataire

Monsieur et / ou Madame :
Adresse :

Téléphone(s) :

Email :

vous souhaitez confirmer votre réservation : Merci d'imprimer le présent contrat **en double exemplaire**, de le compléter et de nous l'adresser dans *un délai de 10 jours* impérativement accompagné d'un chèque d'acompte d'un montant de 30% de la valeur de votre séjour. Votre réservation vous sera confirmée dès réception de ces documents.

Réservation d'un meublé en rez-de-chaussée **situé au 14 allée de la Capreuse à DOMINO** constitué d'un appartement d'environ 55 m² permettant d'accueillir 6 personnes. le locatif est composé d'une cuisine aménagée avec réfrigérateur et case congélateur, four électrique, plaque de cuisson, micro-onde, télévision, wifi (juillet/aout)
Une chambre avec un lit deux personnes et une chambre avec un lit deux personnes et deux lits superposés, une salle de bain avec douche et vasque, un w.c.
D'une terrasse avec salon de jardin, parking privé et barbecue.

Période du Au.....

Nombre de personne(s) ; adultes et enfants,

Durée du séjour semaine.

La location coûtera euros,

ci-joint un chèque de € d'acompte (de 30% de la valeur de votre séjour) .

Conditions générales de location

ARTICLE 1 : Utilisation des lieux

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage, conformément à la destination des lieux. Le locataire s'engage à rendre le meublé, à son départ, très propre et rangé.

ARTICLE 2 : Dispositions générales

Le locataire ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'expiration de la période initialement prévue sur la demande de réservation.

ARTICLE 3 : Arrivée – Départ

Arrivée: Sauf stipulation contraire les arrivées ont lieu dès 12h00.

Le règlement de la totalité de la location (y compris la caution) doit être effectué à votre arrivée (en espèces ou par chèque) les cartes bancaires ne sont pas acceptées. Les clés de la location seront remises uniquement après règlement.

Paiement hors France : Lors du virement des sommes dues au prestataire, le client devra préciser à sa banque, sous la rubrique instructions particulières, que les frais de banque (courtage, commission, changes...) resteront à sa charge. Le prestataire devant être crédité d'un virement représentant la totalité du prix convenu au contrat.

Les clefs seront remises uniquement au locataire ayant fait la réservation.

Départ : Les départs ont lieu avant dix heures. Vous devez laisser l'appartement libre, rendre les clés de la location à son propriétaire. La location doit être propre et les meubles rangés comme à votre arrivée.

ARTICLE 4 : Dépôt de garantie ou caution

Il est perçu à votre arrivée un chèque de caution de **150 euros** (dépôt de garantie) qui vous sera rendue à la fin de votre séjour sauf en cas de dégât. En cas de dégâts le locataire devra payer la totalité de la remise en état des dommages même si le montant des réparations excède le montant de la caution perçu.

Etat des lieux et du matériel : Un inventaire des lieux et matériels sera établi et signé en commun à l'arrivée et au départ du client.

L'état de propreté de l'appartement sera également constaté dans cet inventaire; l'appartement devant être rendu dans le même état de propreté qu'à sa réception.

Le nettoyage des locaux est à la charge du client pendant la période de location et avant son départ.

Toute perte, dégradation ou malpropreté du matériel ou des locaux donnera lieu à indemnité versée par le client au prestataire.

ARTICLE 5 : Linge de maison

Les chambres sont équipées de couettes et d'oreillers (2x 220/240, 2x 140/200) .

ARTICLE 6 : Nombre d'occupants

Au cas où le nombre de personnes acceptés qui est mentionné sur la demande de réservation serait dépassé, leur présence entraînerait la rupture immédiate du présent contrat. La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers même partiellement.

Sauf accord explicite du loueur, les animaux, même familiers, ne sont pas admis.

ARTICLE 7 : Annulation de la location, interruption du séjour

Toute annulation doit être notifiée par courrier recommandé au propriétaire. L'acompte versé

restera acquis en cas d'annulation de la location.

En cas de séjour écourté ou annulé 15 jours avant la date de réservation le coup total du séjour devra être intégralement versé, hormis celui du dépôt de garantie (Caution)

Le propriétaire se réserve le droit d'annuler la location.

ARTICLE 8 : Travaux

Le locataire supportera sans déduction du loyer et sans indemnité, l'exécution des réparations et travaux incombant au propriétaire dont l'urgence et la nécessité apparaîtraient pendant la location. Il en sera de même en cas d'interruption ou perturbation dans le fonctionnement des services publics (eau, électricité etc.).

ARTICLE 9 : Assurances

Le locataire est tenu d'assurer sa Responsabilité Civile Villégiature pour le local qui lui est loué. Il doit donc vérifier si son contrat multirisque habitation de sa résidence principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances). Dans l'hypothèse contraire, il doit souscrire l'extension nécessaire ou un contrat indépendant couvrant sa Responsabilité Civile (risques locatifs) pour l'incendie, le dégât des eaux, durant la période de la location.

Le locataire déclare accepter les termes du présent contrat de location, après avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions générales de location.

Fait en **deux exemplaire** à, Le.....

Nom, prénom et signature précédés de la mention "lu et approuvé"

Le loueur

Le locataire